BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



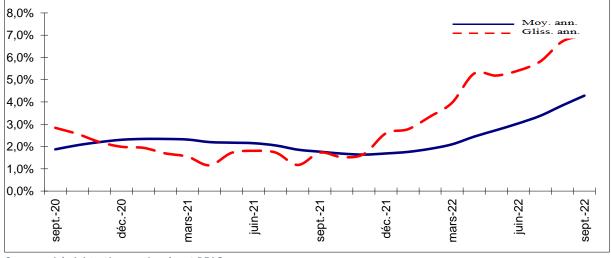
NOTE SUR L'EVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC A FIN SEPTEMBRE 2022 ET PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES

1. Evolution récente

1.1. Analyse des projections de l'inflation globale

Au troisième trimestre 2022¹, le niveau général des prix dans la CEMAC **a été encore révisé au-dessus des attentes présentées lors du dernier CPM.** En effet, l'inflation s'est hissée à 4,3 % en moyenne annuelle et 7,0 % en glissement annuel, contre respectivement 1,8 % et 1,7 % un an plus tôt.

Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique projetée à court terme serait impactée à fin septembre 2022 principalement par une contribution en hausse de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (3,0 points en moyenne annuelle en septembre 2022, contre 1,0 point douze mois plus tôt).



Graphique 1 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de septembre 2020 à septembre 2022

Sources: Administrations nationales et BEAC

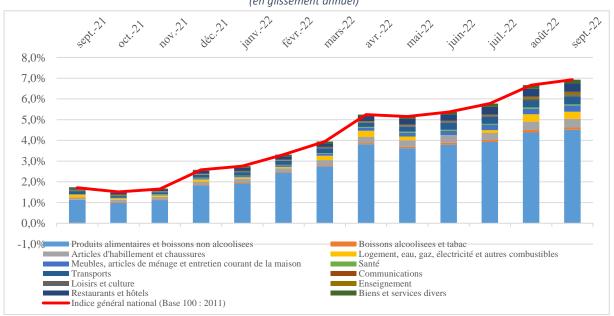
¹ Les données disponibles à fin juin 2022 portent sur le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Les données à fin juin 2022 ont été estimées pour le mois de juin au Congo avec les réalisations à fin mai 2022, tandis que les données de la République Centrafricaine sont toujours à fin décembre 2021, le pays n'ayant pas encore jusqu'à ce jour relevé les prix depuis le début de l'année 2022, en raison des problèmes de financement. Par conséquent, les données de la République Centrafricaine sont toujours celles utilisées pour le CPM de juillet 2022.

En termes de contribution par pays, le Cameroun, compte-tenu de son poids dans l'activité économique sous-régionale et de la tendance sensiblement haussière de l'inflation dans le pays, devrait garder une incidence sensible dans la dynamique des prix de la Sous-région (contribution de 3,9 points en glissement annuel à fin septembre 2022), suivi du Tchad (1,1 point), du Gabon (0,7 point), et de la République Centrafricaine (0,6 point)). De son côté, le Congo devrait enregistrer une contribution positive plus faible (0,3 point), comme la Guinée Equatoriale.

6,0% 4,0% 2,0% 0,0% mai-22 Biens et services divers Restarants et hotels Enseignement Loisirs et culture Communications Transports Santé Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles Articles d'habillement et chaussures Boissons alcoolisees et tabac Produits alimentaires et boissons non alcoolisees Indice général national (Base 100 : 2011)

Graphique 2: Evolution des contributions absolues des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)

Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales



Graphique 3 : Evolution des contributions absolues des pays membres de CEMAC à l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel)

Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Les estimations au troisième trimestre 2022 sont marquées par une accentuation des pressions inflationnistes dans la CEMAC, dans un contexte d'inflation mondiale toujours forte, une dépréciation de l'euro, des cours mondiaux des biens alimentaires élevés et des perturbations dans les circuits d'approvisionnements internationaux. L'inflation alimentaire demeure la principale source de préoccupation, affectée par des facteurs tant externes qu'internes. Sur le plan externe, l'inflation alimentaire importée s'est accrue, en lien avec des tensions persistantes au niveau mondial dans le sillage du conflit ukrainien, et en dépit d'une modération du coût du fret maritime depuis juin 2022. Sur le plan interne, les aléas climatiques perturbent significativement l'offre alimentaire domestique, tandis que le coût des engrais demeure élevé exerçant une pression sur les coûts de la production agricole dans la Sous-Région, inhibant ainsi les efforts d'encadrement des prix ainsi que les mesures fiscalo-douanières prises par les gouvernements de la Sous-région pour modérer les tendances inflationnistes dans la Zone. Ainsi, en dépit d'une demande atone, les prix s'accroissent fortement dans la CEMAC, portés par une instabilité de l'offre, notamment dans l'alimentaire.

Encadré 1: Les mesures récentes des Etats pour contenir l'inflation dans la CEMAC

Les pays membres de la CEMAC font face à une forte hausse des prix à la consommation finale des ménages depuis le début du quatrième trimestre 2021, qui s'est accentuée en 2022, avec les répercussions de la crise russo-ukrainienne. Face à cette situation, la BEAC a resserré sa politique monétaire dans le but de contenir cette hausse et d'ancrer les anticipations vers une baisse des pressions à travers deux relèvements des taux directeurs intervenus en mars 2022 et en septembre 2022. De leur côté, les Etats de la CEMAC ont pris des mesures pour juguler la situation, en vue notamment de réduire les effets de cette crise inflationniste sur les ménages. Selon le FMI, ces mesures ont couté aux Etats de la CEMAC près de 1 048 milliards, seulement pour le maintien des prix à la pompe, qui a été financé par les subventions aux produits pétroliers en 2022 (Voir tableau cidessous). Cet encadré se propose de recenser ces diverses mesures pour les six Etats de la CEMAC.

Estimation of fuel subsidy fiscal cost 2022-2025 based on current oil price projections³

FUEL SUBSIDIES COST								
	2022		2023		2024		2025	
Country	Percent of GDP	CFAF billion						
Cameroon	1.8%	480	2.4%	298	0.9%	271	0.7%	253
CAR	0.8%	12	0.7%	12	0.6%	10	0.5%	9
Chad⁴	1.1%	86	1.1%	85	1.0%	84	1.0%	83
Republic of								
Congo	2.8%	251	1.4%	125	0.8%	71	0.9%	84
Equatorial								
Guinea	0.7%	69	0.7%	59	0.6%	46	0.5%	42
Gabon	1.1%	150	0.7%	100	0.2%	30	0.1%	15
CEMAC	1.5%	1048	1.0%	679	0.7%	512	0.6%	486

Source: IMF Staff Calculations

CAMEROUN

Dans le cadre de la riposte face aux tensions inflationnistes observées depuis 2021, les Autorités nationales se sont employées à mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) stabilisation des prix des produits pétroliers à la pompe, (ii) mise en œuvre des mesures de lutte contre la spéculation et

organisation de quelques ventes promotionnelles pour soulager les ménages, (iii) exonération des taxes fiscalo-douanières à l'importation de certains produits, (iv) suspension de la redevance portuaire, (v) abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane, (vi) suspension du précompte de l'achat sur plusieurs produits, et (vii) démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

RCA

Les Autorités nationales ont pris les mesures suivantes : (i) subvention du prix du carburant à la pompe et (ii) homologation des prix des produits de première nécessité.

CONGO

En juin 2022, le Gouvernement du Congo a signé et publié le Décret n°2022-370 du 29 juin 2022 portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023, pour contrer les tensions inflationnistes observées sur les marchés et la hausse des prix des produits importés. Il est question d'optimiser le niveau d'approvisionnement en produits alimentaires et de soulager les effets négatifs de la crise sur le panier de la ménagère.

Ce plan apporte des réponses ciblées, aux populations les plus touchées, il a consisté en : (i) un soutien aux acteurs économiques, afin d'accélérer à court terme, l'activité des entreprises agropastorale, spécialisées dans la production et le stockage des produits alimentaires, aux acteurs de transport et ceux spécialisés dans la commercialisation des denrées alimentaires, et (ii) et depuis le 30 septembre 2022, une exonération du droit de douane, de la redevance informatique et des taxes sur la valeur ajoutée sur les importations des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques.

GABON

Le Gouvernement gabonais a pris des mesures qui consistent en particulier à : (i) subventionner la farine de blé et les produits pétroliers, (ii) maintenir la défiscalisation des produits du dispositif de la vie chère et la mesure de gratuité du transport urbain adopté dans le cadre de la stratégie de riposte anti-Covid 19.

En outre, le Gouvernement a négocié avec les opérateurs de la filière le maintien du prix de la baguette à 125 FCFA, avec en contrepartie une subvention de 7 milliards de FCFA au secteur meunier, prévue dans la loi de finance rectificative 2022, et maintenu les prix des carburants fixes sur la période.

En ce qui concerne les carburants, le Gouvernement a maintenu les prix et a réduit ceux de la bouteille de gaz de 12,5 kg à 5 950 FCFA au lieu de 13 200 FCFA, supporté par une subvention moyenne mensuelle de 23,9 milliards de FCFA.

GUINEE EQUATORIALE

Les mesures prises par le Gouvernement de la Guinée équatoriale pour contenir les tensions inflationnistes sont les suivantes : (i) accord de partenariat avec la Serbie pour l'achat de produits alimentaires pour le Gouvernement de la Guinée Equatoriale afin de les vendre aux entreprises de vente en gros, pour qu'elles puissent revendre lesdits produits aux ménages à des prix raisonnables ou modérés, (ii) établissement d'un cadre de concertation avec toutes les entreprises de gros en vue d'obtenir leur accord pour ne pas augmenter les prix en échange de l'élimination de divers taux tarifaires dans les différents ports du pays, et (iii) mise à disposition des moyens économiques et matériels aux fournisseurs des produits pour qu'ils réduisent à leur tour les prix des produits sur les marchés nationaux.

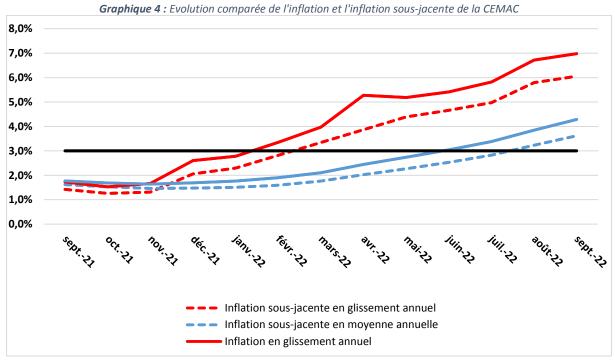
TCHAD

Dans le souci de contenir l'inflation le Gouvernement tchadien a pris depuis 2020 certaines mesures notamment : (i) l'exonération des droits et taxes à l'importation des produits alimentaires et médicaux et des matériels médicaux par l'arrêté n°076/PR/MFB/DGSDDI/2020 du 24 avril 2020, (ii) le décret n°1520 /PCMT/PMT/2022 du 11 juin 2022 portant déclaration d'urgence alimentaire et nutritionnelle, (iii) la gratuité d'eau et d'électricité qui concerne que les ménages dont la tranche sociale est définie selon leur niveau de consommation pour une période de 3 mois, (iv) la subvention et la distribution des vivres aux ménages vulnérables, et (v) l'accompagnement des agriculteurs avec la subvention des intrants agricoles./-

Comparée à ses principaux partenaires, la CEMAC a enregistré des différentiels d'inflation² globalement favorables à fin septembre 2022. En effet, en glissement annuel, ce différentiel est favorable vis-à-vis de la Zone Euro (-2,9 points), l'UEMOA (-1,3 point), des Etats-Unis (-1,2 point) et du Nigeria (-13,0 points). A contrario, il est défavorable par rapport à la Chine (1,2 point) et la France (+1,4 point).

1.2. Dynamique de l'inflation sous-jacente

Les estimations de l'inflation sous-jacente indiquent une hausse tendancielle des prix en septembre 2022. En effet, le taux d'inflation sous-jacente s'établirait à 3,6 % en moyenne annuelle et 6,1 % en glissement annuel, contre respectivement 1,6 % et 1,4 % à fin septembre 2021.

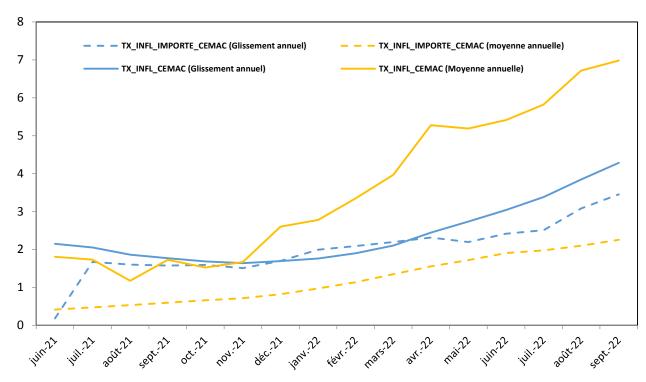


Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

² Le différentiel d'inflation est dit défavorable lorsque l'inflation enregistrée dans la CEMAC est supérieure à celle du pays partenaire, ou en d'autres termes, lorsque l'écart d'inflation est positif.

1.3. Dynamique de l'inflation importée

Concernant la dynamique de l'inflation importée, la hausse s'est poursuivie l'accélération à fin septembre 2022. En effet, le taux d'inflation importée de la CEMAC en glissement annuel s'est situé à 3,5 % en septembre 2022, contre 2,4 % trois mois plutôt et 1,6 % un an auparavant. Dans la même veine, en moyenne annuelle, il est ressorti à 2,3 %, après 1,9 % à fin juin 2022 et 0,6 % un an plus tôt. Compte tenu des délais de réaction de l'inflation de la CEMAC à l'inflation importée qui se situent entre 6 et 12 mois, cette dynamique haussière de l'inflation importée indique clairement l'ampleur des pressions inflationnistes dans la CEMAC en 2023, voire au-delà.



Graphique 5 : Evolution comparée de l'inflation et de l'inflation importée de la CEMAC (de juin 2021 à septembre 2022)

Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

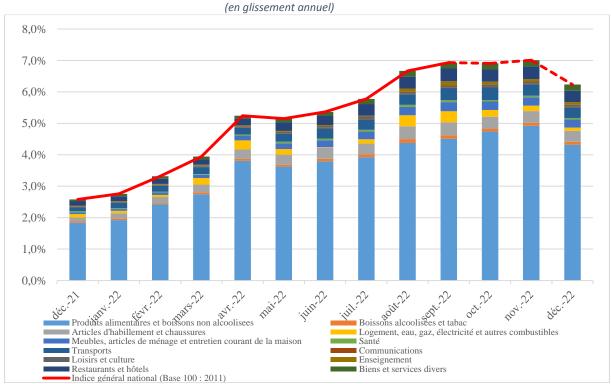
2. Perspectives

2.1. Perspectives à court terme

Les prévisions à fin décembre 2022^3 tablent actuellement sur un taux d'inflation autour de 5,5 % en moyenne annuelle et 6,3 % en glissement annuel, contre respectivement 1,7 % et 2,6 % un an plus tôt.

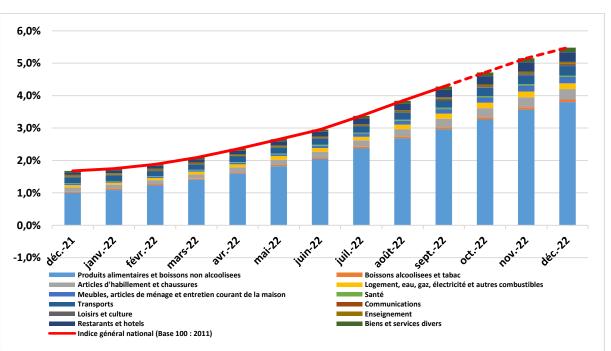
³ Les services réalisent l'exercice de prévision par les approches Short Term Inflation Forecast (STIF) à partir des dernières réalisations fournies par les INS.

Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique projetée à court terme serait impactée à fin décembre 2022 principalement par une contribution de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,3 points en glissement annuel en décembre 2022, contre 1,8 points trois mois plus tôt).



Graphique 6 : Evolution des contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC

Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales



Graphique 7 : Evolution des contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en moyenne annuelle)

Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

En termes de contribution par pays, le Cameroun devrait toujours garder une incidence sensible sur la dynamique des prix de la Sous-région (contribution de 3,3 points en glissement annuel à fin décembre 2022), suivi du Tchad (1,0 point), de la République Centrafricaine (0,7 point) et du Gabon (0,6 point). De son côté, la Guinée Equatoriale devrait enregistrer une contribution positive plus faible (0,3 point), comme le Congo (0,3 point).

Les prévisions à court terme de l'inflation sous-jacente suggèrent une poursuite de la remontée des pressions inflationnistes à fin décembre 2022. En effet, le taux d'inflation sous-jacente s'établirait à 4,7 % en moyenne annuelle et 5,5 % en glissement annuel, contre respectivement 1,5 % et 2,1 % un an plus tôt.

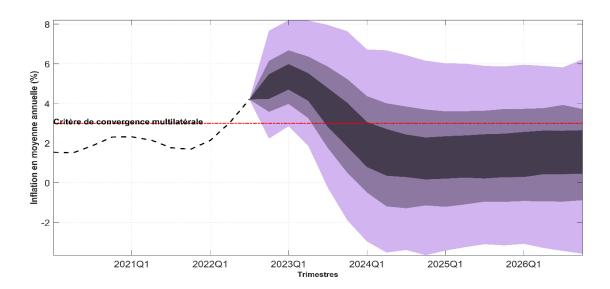
2.2 Perspectives d'inflation à moyen terme

A moyen terme, l'inflation dans la CEMAC devrait dépasser largement la barre de 3,0 %, jusqu'en 2024. Plus précisément, l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC devrait atteindre son pic oscillant autour de 5,8 % entre le deuxième et troisième trimestre 2023, avant de commencer sa décélération pour se situer à 4,2 % en 2024, avant de retomber progressivement au niveau de la norme communautaire à l'horizon 2025.

La trajectoire des prix dans la CEMAC serait sensiblement influencée à moyen terme par l'inflation importée dont la diffusion des effets ne sont pas instantanés et devraient s'étaler sur les prochains trimestres. En effet, au niveau extérieur, l'évolution de la situation géopolitique mondiale, la hausse des cours des biens alimentaires (notamment du blé), les effets des perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales, de la hausse des coûts des intrants industriels et agricoles ainsi que la dynamique du coût du fret maritime devraient faire peser des risques inflationnistes marqués dans la Zone. Au niveau intérieur, la demande domestique toujours atone dans de nombreux pays, la faible indexation des salaires à l'inflation, le maintien des prix administrés sur certaines denrées de première nécessité et une maîtrise des coûts de l'énergie (prix à la pompe notamment) constituent des leviers importants de modération de la dynamique inflationniste dans la CEMAC. Toutefois, le spectre des aléas climatiques dans les zones sahéliennes de la Sous-région constitue un facteur interne de risque inflationniste, notamment pour les biens alimentaires. L'ensemble de ces éléments concourent à un accroissement sensible de l'incertitude autour des perspectives d'inflation dans la CEMAC à moyen terme.

Compte-tenu de ce qui précède, il ressort globalement que sur la période de prévision, il y a environ 60,3 % de chances que l'inflation en moyenne annuelle demeure à moyen terme sous le critère de convergence multilatérale de 3,0 %, contre 82,6 % lors des estimations du CPM du décembre 2021. Ce recul de 22,3 points de la probabilité du respect de la norme communautaire est une conséquence de la forte hausse des prix dans la CEMAC enregistrée depuis le début d'année 2020, couplée à l'incertitude autour de l'évolution de l'environnement international.

Graphique 8 : Représentation des intervalles de prévision de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC à l'horizon du quatrième trimestre 2026



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales. Note : Les bandes représentent respectivement les intervalles de prévision de 30 %, 60 % et 90% (de la plus foncée à la plus claire).